

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La signature par la Ville de L'AIGLE du Contrat Educatif Local définit un partenariat entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Ville de L'AIGLE et les associations. Ces dernières peuvent bénéficier de financement pour les actions retenues dans le cadre du CEL par le Comité de Pilotage.

Dans la perspective des « Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » et aux Actions de protection et de préservation de la santé par le sport 2011-2012», une subvention de **3 670 euros** a été attribuée à la Ville de L'AIGLE par arrêté préfectoral du 4 Octobre 2011.

Cette somme, en accord avec toutes les associations, fait l'objet de la répartition ci-après :

- 670 € pour le Centre d'Animation sociale de L'AIGLE (CASA) sur l'action stages multi sports et raid,
- 670 € pour le Football Club du Pays Aiglon sur l'action foot salle en partenariat avec le CASA
- 1 030 € pour le Centre Social UNICITES sur l'action les camps de Printemps,
- 300 € pour l'association TOTEEM sur les actions du midi « récup'art »
- 300 € pour la coopérative scolaire de l'école maternelle La Ribambelle sur l'action d'embellissement de l'école
- 200 € pour la coopérative scolaire de l'école maternelle Le Moulin à Vent sur l'action tri sélectif
- 500 € pour l'association « Les Hommes Fourmillent » sur l'action « Rallye Famille ».

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 25

**OBJET :**

**SUBVENTION  
AUX  
ASSOCIATIONS  
DANS LE  
CADRE  
DU CONTRAT  
EDUCATIF  
LOCAL (CEL)**

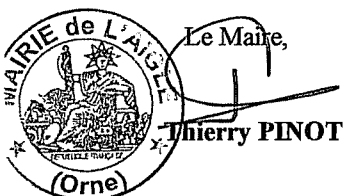
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 03 NOV. 2011.

Publié

le : 03 NOV. 2011.



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- SE PRONONCE favorablement sur le reversement de ces sommes aux structures tel que mentionné ci-dessus ;**

**- DIT que les crédits seront pris à l'article 6574 « subvention aux organismes de droit privé » du Budget Général de la Ville.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 21  
votants : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

**OBJET :**

**PERSONNEL  
MUNICIPAL -**

**PRIME DE FIN  
D'ANNÉE 2011**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

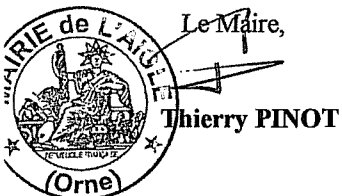
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **03 NOV. 2011**

Publié

le : **03 NOV. 2011**



Sur proposition de Monsieur le Maire, et après un vote à l'unanimité, le Conseil a décidé de passer ce point à Huis Clos.

Depuis de nombreuses années, un système de prime de fin d'année a été mis en place dans le cadre de la rémunération des agents titulaires ou non à temps complet ou partiel.

Cette prime constitue ainsi un complément de rémunération pour les fonctionnaires. Elle est versée par la ville en deux fois pour moitié sur les mois de novembre et décembre.

Le principe retenu pour l'attribution est celui d'une attribution uniforme quel que soit le grade. Seule la façon de servir (absences répétées, sanctions) peuvent atténuer son montant.

Le montant 2010 pour ce complément de rémunération s'élevait à 870 €. Une revalorisation est envisageable. Elle est traditionnellement équivalente à l'évolution du coût de la vie. L'indice d'évolution du coût de la ville fait état d'une évolution de l'ordre de 2%.

En conséquence, dans le souci de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires de la ville de L'AIGLE, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un taux d'évolution égal à 2 % portant le montant de la prime à **887 €**.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer la prime de d'année au montant et dans les modalités ci-dessus définis ;**

**- DIT que les crédits seront inscrits au budget général de la ville de L'AIGLE à l'imputation 020 64 118.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 21  
votants : 25

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre du réaménagement du site IMV rue de la Mérillière et rue Clémenceau, E.P.F. Normandie (Etablissement Public Foncier) a adressé une convention pour définir les modalités de son intervention ainsi que celle de la Ville, et le financement de la démolition des anciens bâtiments industriels.

**Consistance de l'intervention :**

- Les études comprennent les diagnostics amiante et plomb avant démolition, les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et de maîtrise d'œuvre.  
- Les travaux comprennent, le désamiantage et la déconstruction sélective des bâtiments et des dalles bétons repérées sur le plan ci-annexé. Leurs fondations seront enlevées jusqu'à une profondeur de 1 mètre par rapport au terrain naturel et au plancher le plus bas dans le cas de pièces en sous-sol.

**Financement de l'intervention :**

L'enveloppe maximale allouée pour les travaux s'élève à 300.000 € HT, soit 358.800 € TTC, y compris les frais de maîtrise d'ouvrage de l'EPF Normandie fixés à 4 % du total des dépenses effectives.

Le financement est réparti de la façon suivante :

- . 1/3 du montant HT à la charge de la Région Basse-Normandie,
- . le solde du montant HT réparti à part égale entre l'EPF Normandie et la collectivité.

**OBJET :**  
CONVENTION  
E.P.F.  
NORMANDIE  
POUR LA  
FRICHE IMV

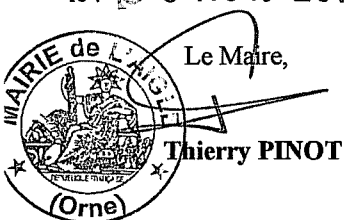
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 03 NOV. 2011

Publié

le : 03 NOV. 2011



**Versements par la Ville de l'Aigle :**

La Ville versera à EPF Normandie :

- un acompte de 30.000 €, soit 30 % du montant prévisionnel HT de sa participation à réception de l'attestation de commencement de l'exécution de la prestation ;
- le solde, auquel s'ajoute la TVA récupérable calculée sur la totalité des dépenses liées à l'opération, à réception de la facture de l'EPF Normandie.

**Le Conseil Municipal,**

**Par 18 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, M. COUSIN, Mme LENOTRE, M. TAUPIN, M. FRENEHARD, Mme GAGEZ),**

**- DECIDE de réitérer les termes de la convention communiquée par EPF Normandie.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ladite convention et faire toutes les démarches qui seront rendues nécessaires pour la concrétisation de cette opération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 21  
votants : 24

**OBJET :**

**VENTE PAR  
ADJUDICATION  
DES MAISONS  
SITUEES A  
L'AIGLE 83 ET  
85 RUE LOUIS  
PASTEUR**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de l'Aigle est propriétaire de deux maisons autrefois à usage d'habitation situées à l'Aigle, rue Louis Pasteur, l'une au numéro 83 cadastrée section AO numéro 15 pour une contenance de 1a 60ca, l'autre au numéro 85, cadastrée section AO numéro 12 pour une contenance de 88ca.

Ces biens avaient été acquis par la ville de L'Aigle, afin d'être détruits et permettre ainsi l'aménagement d'un carrefour giratoire.

Toutefois concernant la maison située au 83 rue Louis Pasteur, pour laquelle il avait été déposé un permis de démolir, il résulte de l'avis rendu le 19 octobre 2009, par l'Architecte des Bâtiments de France ce qui suit :

*« Si la démolition de la construction en appentis, de piètre qualité, ne pose pas de difficulté particulière, il serait regrettable de démolir la maison. Bien qu'elle ne possède pas de qualités architecturales exceptionnelles, elle est néanmoins une pièce parfaitement en place dans le tissu urbain traditionnel de la ville, par son implantation, sa volumétrie, sa composition et ses matériaux. En conséquence, à moins d'un impératif sécuritaire absolu, le corps principal de cette construction devra être conservé ».*


Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 08 NOV. 2011

Publié

le : 08 NOV. 2011

 Le Maire,  
**Thierry PINOT**  
(Orne)

De sorte qu'aujourd'hui, l'aménagement d'un carrefour giratoire ne présente plus le même intérêt.

Considérant que ces immeubles sont en très mauvais état et menacent ruine en ce qui concerne celui cadastré section AO n°15, que les dépenses indispensables pour remettre ces immeubles en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que lesdits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal ; dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation.

L'estimation des biens réalisée par le service des Domaines, en date du 07 juin 2011, est la suivante :

- Pour l'immeuble situé à l'Aigle, 83 rue Louis Pasteur à : 34.100 €
- Pour l'immeuble situé à l'Aigle, 85 rue Louis Pasteur à : 67.200 €.

*Avant qu'il ne soit procédé au vote, M. SARTHOUT déclare ne pas y prendre part.  
Le Conseil Municipal, par 24 voix POUR,*

**- DECIDE la mise en vente par adjudication de ces biens. La mise à prix est fixée ainsi qu'il suit :**

- Pour l'immeuble sis 83 rue Louis Pasteur : 25 000 €
- Pour l'immeuble sis 85 rue Louis Pasteur : 50 000 €.

**- DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur, adjudicataire.**

**- CHARGE Monsieur le Maire, d'établir le cahier des charges des aliénations, d'établir tous les diagnostics nécessaires pour leur réalisation, et en général, faire toutes les démarches qui seront rendues nécessaires pour la concrétisation de ces opérations ;**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences indispensables pour aboutir à l'aliénation de ces immeubles par adjudication dans les conditions prévues par l'article L2241-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**- CONFIE la mise en vente des immeubles à l'Office Notarial de L'Aigle, à charge pour lui de l'organiser dans les meilleurs délais ;**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 21  
votants : 24

**OBJET :**

**VENTE DE  
DIVERSES  
PARCELLES DE  
TERRAIN A  
CONSTRUIRE A  
L'AIGLE  
« LE PETIT  
COURDEMANCHE »**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Aux termes d'un acte reçu par Maître GAULARD, notaire associé à l'Aigle, en date du 28 décembre 2010, la Ville de l'Aigle a acquis de la SA SAPROMAB, diverses parcelles de terrain à l'Aigle au lieudit « le Petit Courdemanche » dépendant du lotissement « Mérouvel », d'une contenance totale de **72a 71ca** moyennant le prix de 60.000 euros.

Afin d'aménager et commercialiser des terrains à construire, la société « Les Constructions Ornaises », ayant son siège social à Argentan, représentée par Monsieur Murat GUNDUZ, s'est rapprochée de la Municipalité pour faire une proposition d'achat dans les conditions suivantes :

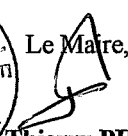
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **08 NOV. 2011**

Publié

le : **08 NOV. 2011**

Le Maire,  
  
**Thierry PINOT**



La vente porterait sur une partie des biens acquis seulement, à savoir les parcelles situées à l'Aigle, « Le Petit Courdemanche », cadastrées :

section	numéro	Surface
BI	348	1a 86ca
BI	349	2a 43ca
BI	350	2a 58ca
BI	352	3a 42ca
BI	353	3a 77ca
BI	354	3a 02ca
BI	355	2a 24ca
BI	356	3a 36ca
BI	357	8a 54ca
BI	359	5a 99ca
BI	360	3a 11ca
BI	361	2a 60ca
BI	362	1a 30ca
BI	363	2a 61ca
BI	364	2a 68ca
BI	365	2a 93ca
BI	434	1a 45ca
BI	435	1a 55ca
	<b>Total</b>	<b>55a 44ca</b>

Le prix offert est de **soixante mille euros** (60.000 €).

L'estimation des biens a été réalisée par le service des Domaines en date du 6 mai 2011.

*Avant qu'il ne soit procédé au vote, M. SARTHOUT déclare ne pas y prendre part.*

**Le Conseil Municipal,**

**Par 24 voix POUR,**

**- DECIDE DE VENDRE les biens ci-dessus désignés aux prix et conditions ci-dessus déterminées, étant entendu que la voirie sera refaite par l'acquéreur dans les règles de l'art, réseaux compris ; en outre, le moment venu l'acquéreur réalisera le décapage d'un terrain de boules situé à proximité.**

**- DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.**

**- CHARGE Monsieur le Maire, de faire toutes les démarches qui seront rendues nécessaires pour la concrétisation de cette aliénation.**

**- CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'Office Notarial de l'Aigle,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre du réaménagement du quartier BLAIZOT, des cessions de petites parcelles, par le Conseil Général au profit de la Ville de l'Aigle et de la CDC du Pays de l'Aigle sont à réaliser autour du collège Molière.

Ainsi qu'il résulte du plan de division joint, des parcelles de terrains appartenant au Conseil Général seraient vendues à la Ville de l'Aigle, tandis que le bâti serait vendu à la CDC. La division de parcelle est approuvée par l'ensemble des parties.

Les parcelles acquises par la Ville seraient les parcelles, cadastrées après division, section AT numéros :

- 200 pour 20a 91ca
- 203 pour 02a 74ca
- 204 pour 05a 99ca
- 205 pour 06a 67ca
- 206 pour 00a 90ca

Soit une contenance totale de **37a 21ca**.

*Avant qu'il ne soit procédé au vote, M. SARTHOUT déclare ne pas y prendre part.*

**Le Conseil Municipal,**  
**Par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. ALLIGUIÉ),**

**- DECIDE l'acquisition des parcelles appartenant au Conseil Général pour le prix d'un euro (1 €) ;**

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **21**

votants : **24**

**OBJET :**

**Quartier  
BLAIZOT -**

**VENTE DE  
PARCELLES  
PAR LE  
CONSEIL  
GENERAL A  
LA VILLE DE  
L'AIGLE ET A  
LA CDC DU  
PAYS DE  
L'AIGLE**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **03 NOV. 2011**

Publié

le : **03 NOV. 2011**



- DIT que les frais d'acte ainsi que les frais de bornage seront supportés par la Ville, acquéreur.
- CHARGE Monsieur le Maire, de faire toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour la concrétisation de cette acquisition ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte d'achat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PENOT

m=81/M

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **21**  
votants : **25**

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

**OBJET :**

**VENTE PAR  
ADJUDICATION  
DES MAISONS  
SITUEES A  
L'AIGLE, RUE  
LOUIS LETHIEC**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Aux termes de l'acte reçu par Maître SARTHOUT, notaire associé à l'Aigle, en date du 31 août 2011, La ville de L'Aigle a acquis de la société dénommée ETABLISSEMENTS FRENEHARD ET MICHAUX un ensemble industriel situé à l'Aigle rue Louis Lethiec. Dans cet ensemble sont compris deux pavillons d'habitation : l'un cadastré section AE numéro 9 pour une contenance de 04a 54ca et l'autre cadastré section AE numéro 10 pour une contenance de 4a 26ca.

Ces biens n'étant pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal, il y a lieu de procéder à leur aliénation dans le meilleur délai.

L'estimation des biens a été réalisée par le service des Domaines en date du 17 Octobre 2011.

*Avant qu'il ne soit procédé au vote, M. SARTHOUT déclare ne pas y prendre part.*

**Le Conseil Municipal,  
Par 24 voix POUR,**

**- DECIDE la mise en vente par adjudication des biens ci-dessus ;**

**- DIT que la mise à prix est fixée, de la manière suivante :**

**. Pour l'immeuble situé à l'Aigle, rue Louis Lethiec (section AE n°9 – pavillon avec 2 chambres) à : 63 400 €**

**. Pour l'immeuble situé à l'Aigle, rue Louis Lethiec (section AE n°11 – pavillon 3 chambres) à : 72 000 €.**

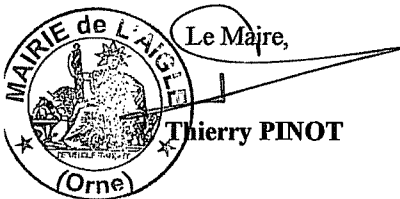
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **08 NOV. 2011**

Publié

le : **08 NOV. 2011**



- DIT qu'une marge d'appréciation de - 10 % pourra, le cas échéant, être appliquée aux valeurs ci-dessus ;
- DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur, adjudicataire.
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le cahier des charges des aliénations, d'établir tous les diagnostics nécessaires pour leur réalisation, et en général, faire toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour la concrétisation de ces opérations ;
- DIT qu'un droit de passage sera consenti sur la parcelle cadastrée section AE n°10, bénéficiant à la parcelle cadastrée section AE n°11 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences indispensables pour aboutir à l'aliénation de ces immeubles par adjudication dans les conditions prévues par l'article L2241-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONFIE la mise en vente des immeubles à l'Office Notarial de l'Aigle, à charge pour lui de l'organiser dans les meilleurs délais ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser les actes de vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 21  
votants : 25

**OBJET :**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Communauté de Communes du Pays de L'Aigle a aménagé deux lots en 2000 et 2002 sur la zone industrielle n°1, en parc d'activités économiques.

Dans le cadre des arrêtés municipaux LT 214 97 H002 et LT 614 4002 H001 autorisant la création d'un lotissement artisanal, industriel et commercial sur les lots n°4126 et 4273, il est précisé que la commune de L'Aigle s'engage à transférer dans son domaine public communal, les équipements communs une fois les travaux achevés, c'est-à-dire :

- le réseau eaux usées,
- le réseau eaux pluviales,
- le réseau eau potable,
- la voirie,
- l'éclairage public,
- et les espaces verts.

La Communauté de Communes a approuvé cette rétrocession lors de sa séance du 26 mai 2011.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- EMET un avis favorable quant à l'intégration dans son domaine public communal de l'ensemble des réseaux énoncés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT



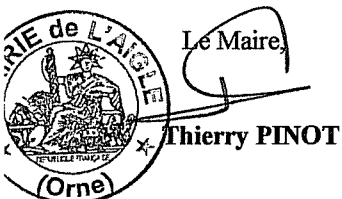
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 03 NOV. 2011

Publié

le : 03 NOV. 2011



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2011

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal  
LESAVETIER, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille  
NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie  
GHARBI, M. Dominique CLOUARD, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert  
MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme  
Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Christian TAUPIN, M. Jacques  
FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M.  
Hervé BELLOC qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. PROVOTELLE,  
M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Frédéric  
PROVOTELLE, Mlle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. CLOUARD,  
M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC.

Monsieur GOUSSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de L'Aigle a la charge d'assumer le fonctionnement du Centre de loisirs  
sans hébergement situé sur le site du Bois de la Pierre ; elle est aidée en cela par la  
contribution des familles, la Caisse d'Allocations familiales au travers des  
prestations de services ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Au terme d'une délibération en date du 11 Mai 2011, le Conseil Municipal s'était  
prononcé sur la définition des tarifs suivants concernant la fréquentation du Centre  
de loisirs.

tarif plein sans participation de la CAF      tarif avec participation CAF

Tarif Communes	6,30 €	2,50 €
Tarif Hors Communes	12,30 €	8,50 €

Par courrier en date du 20 Juillet 2011, la Commune des ASPRES a manifesté la  
volonté d'aider les enfants fréquentant le centre de loisirs et parallèlement résidant  
sur son territoire. Elle propose de participer à hauteur de 1€ par jour et par enfant  
dans la limite de 20 jours par an. La réduction serait automatiquement appliquée  
par les services de la ville de L'AIGLE lors des inscriptions. En contrepartie, une  
facture serait ainsi adressée à la commune des Aspres pour compenser la réduction  
accordée à chaque enfant provenant de cette commune.

Il y a lieu ainsi de procéder à la rédaction d'un projet de convention qui aurait  
pour but de définir la participation de la Communes des Aspres.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 21  
votants : 25

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNEE AU  
CONSEIL  
MUNICIPAL  
POUR LA  
SIGNATURE  
D'UNE  
CONVENTION  
DE  
PARTICIPATION  
POUR LE  
CENTRE DE  
LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT  
DU BOIS DE LA  
PIERRE**

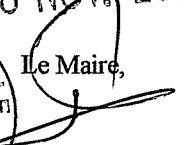

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 08 NOV. 2011

Publié

le : 08 NOV. 2011

Le Maire,  
  
Thierry PINOT  


**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **SE PRONONCE favorablement sur les tarifs du centre de loisirs appliqué aux enfants provenant de la commune des ASPRES et fréquentant le centre de loisirs du Bois de la Pierre, soit :**
  - **7,50 € pour les enfants dont les parents bénéficient des prestations familiales ;**
  - **11,30 € pour les enfants dont les parents ne bénéficient pas des prestations familiales ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation à intervenir avec la commune des ASPRES.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**